



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2227

Assemblées des associés de la SCIC SA Foncière solidaire du Grand Lyon - Remplacement du représentant par le Conseil municipal

Secrétariat général

Direction des Assemblées et de la Vie des Elu-es

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

SEANCE DU 19 JANVIER 2023

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 24 JANVIER 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 JANVIER 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 26 JANVIER 2023

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIH, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MICHAUD (pouvoir à Mme HENOCQUE), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2023/2227 - ASSEMBLEES DES ASSOCIES DE LA SCIC SA FONCIERE SOLIDAIRE DU GRAND LYON - REMPLACEMENT DU REPRESENTANT PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DES ASSEMBLÉES ET DE LA VIE DES ELU-ES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 janvier 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I- Contexte :

La foncière solidaire du Grand Lyon a été créée en 2019 sous la forme d'une association Loi 1901.

L'association, agréée en qualité d'Organisme Foncier Solidaire en application de l'article L. 329-1 du code de l'urbanisme, exerçait à ce titre l'activité de développement de logements faisant l'objet de Baux Réels Solidaires.

En 2022, afin de structurer son organisation, son développement, d'agréger autour de son objet social de multiples partenaires et d'assurer le caractère non lucratif de son activité, l'association foncière solidaire du Grand Lyon a transformé sa forme juridique afin de devenir une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC).

Sous sa nouvelle forme juridique, la Foncière solidaire poursuit son activité qui consiste à rendre accessible la propriété au plus grand nombre, favorisant ainsi l'inclusion de tous les ménages dans des parcours résidentiels choisis.

La société a pour objet la conduite et le développement d'une activité d'intérêt collectif sans but lucratif consistant à acquérir et à gérer des terrains, bâtis ou non, en vue de réaliser ou réhabiliter des logements et des équipements collectifs, à usage d'habitation ou à usage mixte professionnel et d'habitation principale, afin de favoriser l'accession à la propriété des personnes à revenus modestes par le biais notamment de la signature des baux réels solidaires tels que définis par le Code de la construction et de l'habitation.

La participation de la Ville de Lyon au capital de la SCIC SA, représentant 164 parts sociales de la société, a été adoptée au Conseil municipal du 31 mars 2022.

II- Proposition :

La SCIC SA Foncière solidaire du Grand Lyon est organisée en 6 collèges d'associés, chacun disposant d'une pondération pour les votes en assemblée générale des associés.

NOM DU COLLEGE	COMPOSITION	% des droits de vote à l'AG
Collège Métropolitain	Métropole de Lyon, GLH, EMH, LMH	40%
Collège des financeurs	Banque des Territoires, Crédit Agricole Centre Est, Caisse d'Épargne Rhône Alpes	20%
Collège des opérateurs	VILOGIA, ICADE, etc.	10%

NOM DU COLLEGE	COMPOSITION	% des droits de vote à l'AG
Collège des Communes	Lyon, Villeurbanne, Caluire et Cuire, Oullins, Dardilly, etc.	10%
Collège des partenaires	Fédération des Promoteurs Immobiliers, ABC HLM, Chambre des Notaires du Rhône, etc.	10%
Collège des Bénéficiaires et des salariés	Titulaires de BRS souhaitant intégrer la SCIC et salariés de la SCIC souhaitant y adhérer	10%

La société est administrée par un Conseil d'administration composé de 16 membres élus en Assemblée des associés, dont 2 sièges sont affectés au collège des communes :

- un siège pour les communes de plus de 100 000 habitants ;
- un siège pour les communes de plus de 100 000 habitants.

Par délibération du Conseil municipal du 31 mars 2022, Monsieur Alexandre CHEVALIER a été désigné pour représenter la Ville de Lyon au sein des assemblées d'associés de la SCIC SA Foncière solidaire du Grand Lyon.

Monsieur CHEVALIER m'ayant fait savoir qu'il ne souhaite plus siéger au sein de cette SCIC SA, il est proposé au Conseil municipal de pourvoir à son remplacement.

Vu la délibération n° 2022/1543 du Conseil municipal du 31 mars 2022 ;

Vu les statuts de la SCIC SA Foncière solidaire du Grand Lyon ;

DELIBERE

Mme Nathalie PERRIN-GILBERT est désignée en remplacement de Monsieur Alexandre CHEVALIER pour représenter la Ville de Lyon aux assemblées d'associés, dans le collège des communes, de la SCIC SA Foncière solidaire du Grand Lyon. Elle pourra être nommée comme administrateur représentant des villes de plus de 100 000 habitants au Conseil d'administration et à toute autre fonction à laquelle il/elle pourrait prétendre au titre de ce mandat.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET